

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX**

SÉANCE DU 25 AOUT 2020

Présents :

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Sylvain LHOTELLIER, Jérôme SEIGNEURIE, Olivier BRAULT, Sabrina POISSON, Benjamin HUE, Delphine BATAILLE, Maryline MARTIN, Gérard TAPIN, Karine LEROY

Absents : Maxence CALAIS, Édouard DANGUY, Léonard GAILLARDON, Nicole JOUIN,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Benjamin HUE a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire demande 2 ajouts à l'ordre du jour : prolongation de l'emploi de l'agent technique pour surcroit de travail, ouverture du CLSH le mercredi toute la journée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les ajouts à l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2020.

RAPPORT EAU-ASSAINISSEMENT RPQS

Délibération n° 2020/08/01

Madame le maire présente au conseil municipal le rapport eau- assainissement (RPQS) pour l'année 2019. Il sera envoyé par mail à chaque conseiller municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le rapport et autorise Madame le Maire à le transmettre à la SATESE qui effectuera la saisie des données sur l'observatoire des services d'eau et d'assainissement.

DEVIS VOIRIE

Délibération n° 2020/08/02

Le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal que la commission voirie a étudié les devis de voirie concernant la réfection des chaussées pour le chemin des Blots, le Hameau du Boscq et le chemin de la lande.

La commission a retenu le devis de Laisney TP Pigeon pour un montant de 27 126.60 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise et autorise Madame le maire en tant que représentant de la commune à le signer.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL (1)

Délibération n° 2020//08/03

Le Maire demande d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget principal de l'exercice 2020 afin de pouvoir régler les investissements en voirie non prévus lors de l'établissement du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative sur le budget communal suivante :

Section investissement :

Opération 104 maison 2 rue Minostrande MAM

Article 2132 (acquisition) dépenses - 3 000€

Opération 52 travaux salle des fêtes

Article 2313 (travaux) dépenses - 5 000€

Opération 80 travaux de voirie

Article 2315 dépenses + 13 000€

Afin d'équilibrer la section d'investissement les recettes suivantes sont :

Article 021 (virement section fonctionnement) recettes +5 000€

Section fonctionnement :

022 (dépenses imprévues) dépenses - 5 000€

023 (virement à la section d'investissement) dépenses + 5 000€

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL (2)

Délibération n° 2020/08/04

Le Maire demande d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget communal de l'exercice 2020 afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement concernant l'assistance technique du CD50 dans le cadre de diagnostic des voiries communales (délibération 2020/07/03) d'un montant de 4 620€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative sur le budget communal suivante :

Section investissement :

Opération 80 travaux de voirie

Article 2031 dépenses + 4 620€

Afin d'équilibrer la section d'investissement les recettes suivantes sont :

Article 021 (virement section fonctionnement) recettes +4 620€

Section fonctionnement :

022 (dépenses imprévues) dépenses - 4 620€

023 (virement à la section d'investissement) dépenses + 4 620€

PRÊT BUDGET COMMUNAL

Délibération n° 2020/08/05

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à faire la demande de proposition de prêts concernant de la réserve foncière, de la réfection de voirie pour un montant global de 160 000€ et qui fera l'objet de plusieurs emprunts (75 000 € pour acquisitions de réserves foncières, 55 000 € aménagements et équipement salle des fêtes, et 30 000 € réfection voirie) auprès : du Crédit agricole, du Crédit Mutuel, de la Caisse d'Epargne et de la Caisse des Dépôts.

PRÊT BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Délibération n° 2020/08/06

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à faire la demande de proposition de prêts concernant le budget panneaux photovoltaïques pour un montant de 25 000€, auprès du Crédit agricole, du Crédit Mutuel, de la Caisse d'Epargne et de la Caisse des Dépôts.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Délibération n° 2020/08/07

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3,1° et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison du surcroît d'activité.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique à temps complet de 35h, pour l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et de la commune, à compter du 31 août 2020 jusqu'au 13 septembre.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi, proposé, autorise Madame le Maire à effectuer le recrutement de l'agent.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

OUVERTURE DU CLSH

Délibération n° 2020/08/08

La Communauté de Communes demande à la commune de se prononcer sur l'ouverture du centre de loisirs sans hébergement géré par familles rurales le mercredi toute la journée compte tenu du passage à la semaine des 4 jours d'école.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter l'ouverture du centre de loisir le mercredi toute la journée.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES et Forum des Commissions

Madame le maire présente au conseil municipal le rapport d'activité de la communauté de commune côte ouest centre manche de 2019 (envoyé au préalable à chaque membre du conseil) et les invite à en prendre connaissance avant de participer à la matinée forum des commissions du 5 septembre 2020 à Lessay de 10h à 13h. Une invitation va être transmise à chaque conseiller par mail.

FPIC

Madame le maire informe le conseil que le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) qui, jusqu'à cette année avait été totalement conservé par la COCM car l'unanimité des communes siégeant au conseil de communauté avait délibéré en ce sens, devrait être versé en partie à la commune par la COCM car le vote unanime n'a pas eu lieu. Au prochain conseil de la COCM il sera proposé de réduire la part de du FPIC des communes de 30% de la part COCM

Le montant exact sera défini lors d'une prochaine réunion de la communauté de communes et pour la commune devrait se situer à 11 723 €.

ECHANGES PARCELLAIRES

Madame le maire informe le conseil que les médiations pour les échanges parcellaires menées par la chambre d'agriculture et la SAFER, et plus particulièrement entre les GAEC de Rohard et le GAEC de la Renauderie n'ont pas abouties malgré des rencontres et une réunion de médiation organisée par la chambre d'agriculture le 11 Aout 2020. A ce jour ces terres (21ha53ca47a dont 15ha42ca07a situés sur la commune de Marchésieux) font l'objet d'une annonce de réattribution par la SAFER, les candidats intéressés par cette acquisition ont jusqu'au 7 septembre pour faire acte de candidature. L'avis est affiché en mairie.

BULLETIN MUNICIPAL

Le point est fait sur l'avancement du bulletin municipal, celui-ci est en face de relecture avant édition et distribution.

Le bulletin de rentrée devra être prêt pour le mois de Septembre, le site mis à jour rapidement.

Une réunion de la commission est fixée au jeudi 10 Septembre à 20h30. Une convocation sera envoyée par mail.

INFORMATIONS DIVERSES :

- 19 septembre de 9h30 0à 16h visite des biens communaux pour les conseillers : organisation de la journée :
 - o 9h30 à 12h visite à pieds des différents lieux communaux
 - o Repas à la salle des fêtes, la commune prendra à sa charge la boisson et le dessert, les conseillers participeront aux frais du repas, Madame le maire offrira l'apéritif.
 - o Après-midi visite en voiture de la station d'assainissement, de la maison des marais, du plan d'eau et de la station de Saint Martin d'Aubigny
- Une entreprise de dératisation est intervenue au frais de la commune à la boulangerie pour un cout de 420€ TTC.
- Prochain conseil municipal le mercredi 29 septembre 2020 à 20h30

VU, pour être affiché le 29 août conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire

Anne HÉBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.